Image not found or type unknown

Facture de régularisation sur 4 ans

Par **ivoyages**, le **19/05/2011** à **09:36**

Bonjour,

Pour ma comptabilité, je passe par un cabinet comptable depuis la création de l'entreprise en 2007.

Je viens de recevoir une facture de régularisation pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010.

Ce qui m'interpelle :

- le délai de réaction pour demander une régularisation.
- le chiffre tout rond (2000,00 €) me laissant penser à un calcul à la va vite
- l'absence de justification

Cette facture est-elle légale ? Peut-on demander une régularisation après plusieurs années ? Qu'en pensez-vous ?

Merci pour votre éclairage.

Grégory

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés